

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2026-052

Objet : Marché public - Consultation pour la passation d'un marché de prestations intellectuelles - Etudes de faisabilité et de programmation pour la requalification du site intercommunal

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs à la procédure adaptée,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°032-2026 du 14 avril 2026, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- le projet de requalification du site intercommunal situé au 26Bis Grande Rue à Etueffont,
- la nécessité de réaliser une étude de faisabilité et de programmation afin de définir les conditions techniques, fonctionnelles, réglementaires, environnementales et financières de l'opération,

DECIDE

Article 1^{er} : de lancer une consultation selon la procédure adaptée pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation visant la requalification du site intercommunal, comprenant l'ancienne plateforme bois et les espaces techniques attenants,

Article 2 : de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la communauté de communes,

Article 3 : de signer le marché afférent avec l'attributaire, sous réserve du résultat de la consultation et de l'analyse des offres,

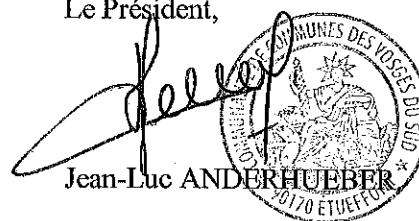
Article 4 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Etueffont, le 22 juillet 2026

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER